

DES CLEFS POUR OUVRIR NOS ÉGLISES

Document adapté de : « DES CLEFS POUR DES EGLISES OUVERTES ET ACCUEILLANTES » (PRTL Afit) 2002

Sommaire

OUVRIR	p1-2
ACCUEILLIR	p3-5
BIBLIOGRAPHIE	p6

OUVRIR

« La grande tradition de l’Eglise, depuis le haut Moyen Âge est d’être ouverte à tous. Eglises et cathédrales sont d’abord affectées au culte. L’ouverture aux touristes repose sur une volonté réfléchie de l’affectataire, du curé ; mais elle doit être aussi le résultat d’une véritable synergie entre les différents acteurs : le curé, le maire propriétaire, l’office de tourisme, les guides, les écoles ... ¹»

Eglise lieu culturel

L’église est depuis toujours un lieu de culture.

Autrefois, le clergé était chargé de l’enseignement, des bibliothèques et des archives. Dans la continuité de cette tradition, l’église accueille des créateurs modernes, des manifestations culturelles diverses : concerts, expositions, spectacles, conférences.

Orientations officielles de l’Eglise de France

La position de l’église est claire :

Elle se réjouit de tout ce qui peut élever l’homme selon le projet de Dieu et contribuer à l’ouvrir aux valeurs spirituelles présentes dans la culture (cf. Constitution dogmatique sur l’Eglise dans le monde de ce temps, Gaudium et Spes 57).

Elle a reçu mission de préserver le caractère sacré des lieux de culte, qui sont les signes visibles de l’Eglise en chemin sur la terre et de l’Eglise établie dans les cieux (cf. Constitution dogmatique sur l’Eglise, Lumen Gentium 8 ; rituel de la dédicace, II, 2).

Principe phare : toujours rester en cohérence avec le concept fondateur, ne pas accepter n’importe quoi dans les lieux qui sont confiés et affectés au culte.

Multitude des acteurs autour d’un édifice

- Le propriétaire et l’affectataire
- Le responsable des objets classés et inventoriés : le délégué de la commission d’art sacré.
- L’office de tourisme
- Les guides de l’office de tourisme et l’agent du patrimoine des Pays
- L’équipe d’accueil de la paroisse et éventuellement
 - Les membres de la pastorale du Tourisme et des Loisirs

¹ Mgr J.Noyer

- Les équipes CASA /SPREV (Association regroupant de jeunes étudiants qui font visiter un édifice religieux pendant la période des grandes vacances).
- Mais aussi dans le cas d'édifices classés ou inscrits, la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), le SDAP (l'architecte des bâtiments de France - ABF) le Conservateur des antiquités et objets d'art.

Des objectifs pour chacun

Le propriétaire

Il trouve intérêt dans le développement économique de sa commune. Il sait que tout élément du patrimoine mis en valeur aura une répercussion sur la fréquentation (voire la notoriété) de sa commune et donc produira des retombées économiques : consommation, fidélisation, installation...

L'affectataire

Il sait que tout visiteur peut recevoir un message lors d'une visite d'une église, il peut espérer que l'ouverture de son église ait une répercussion évangélique. C'est aussi l'opportunité de témoigner de la présence d'une communauté de chrétiens.

L'office de tourisme

Il se doit de satisfaire un public qui recherche de plus en plus d'authenticité, de vérité, une qualité de l'information. (Un touriste satisfait le dit à trois personnes, un touriste insatisfait le dit à neuf).

La **Drac, l'ABF, le Conservateur** veillent à la bonne conservation des lieux et objets.

Tous les objectifs se croisent

Pour réaliser les objectifs il faut accueillir, informer, guider. Cela nécessite que chacun travaille en symbiose avec l'autre. Il ne faut pas se cantonner dans sa « fonction » sans prendre en compte celle de l'autre. Le risque serait grand d'un disfonctionnement ; il en résulterait une mauvaise qualité de l'accueil. Un touriste comprend mal de ne pouvoir visiter une église surtout si elle est citée comme intéressante.

Il est parfaitement possible de collaborer avec les élus, les services culturels des villes ou pays et les professionnels du tourisme si l'on précise le rôle de chacun.

Certains maires ont prêts à assurer une surveillance de l'église lorsqu'une équipe de laïcs assure l'ouverture de l'église et l'accueil.

Il est important que les acteurs se rencontrent. Notre initiative est toujours bien accueillie. Une rencontre avec le maire du village, ou l'adjoint aux affaires culturelles peut être l'occasion d'obtenir aide et subvention pour couvrir les frais inhérents aux documents à proposer aux visiteurs.

ACCUEILLIR

« Nous savons bien la diversité des regards qui se succèdent dans la foule des visiteurs : celui-ci regarde le beau, celui-là le prix, cet autre admire le travail ...

Le mystique, le poète, l'historien, l'artiste, les brocanteurs, le collectionneur, le lecteur de tel ou tel guide, l'expert biblique, le spécialiste médiéval constituent un peuple bigarré et divers. Nous avons appris à respecter et donc à honorer (toutes) les curiosités... et (toute) les attentes... Nous voulons accueillir, guider, présenter, expliquer, témoigner. Mais nous savons aussi qu'il faut un peu de discipline pour que la foule ne dégrade pas ce qu'elle veut admirer, qu'elle apprenne le respect de ce qu'elle ne comprend pas... » Texte Mgr Noyer 25 avril 1995

Connaître le visiteur

Le patrimoine religieux est visité par des groupes constitués ou composés d'individus qui ne se connaissent pas, et par des individuels solitaires ou en famille ; français ou étrangers, chrétiens ou non, connaisseurs et non-initiés, jeunes et moins jeunes...

Il faut savoir répondre aux attentes de chacun, sans pour autant vouloir s'imposer. Certaines personnes attendent de nous une information, d'autres préfèrent visiter à leur guise se contentant des informations existantes.

Parler aux visiteurs

Il est important de connaître l'opinion des visiteurs ne serait-ce que pour améliorer les outils d'information

Connaître leur point de vue sur l'accueil, l'organisation, éventuellement leur faire remplir une enquête d'appréciation, (lumière, cartels dépliant, fiches etc.)

Connaître leur origine : notre région est traversée par de nombreux étrangers. Conseil : vous pouvez accrocher une carte du monde dans un petit coin et mettre des pastilles à disposition en invitant les visiteurs à indiquer leur lieu d'origine.

Prévoir

L'accueil ne se limite pas à aller au-devant du visiteur mais comprend également un minimum de préparation de l'édifice pour faciliter la visite et permettre à chacun de comprendre ce qu'il voit.

Faciliter la visite

La signalétique, un outil de médiation

- ✓ Règles générales :
- ✓ Le visiteur apprécie d'être informé sur ce qu'il regarde : une statue, un tableau, l'autel, les fonts baptismaux...
- ✓ Les explications données doivent être compréhensibles par l'initié comme le non-initié. Le langage doit être accessible à tous. Eviter les mots qui ne seraient pas compris, notre jargon spécifique n'est pas compris par ceux qui sont à côté de l'Eglise. Ne pas hésiter à faire appel à quelqu'un qui a les compétences voulues et veiller à l'orthographe. Les informations doivent être exactes et vérifiées.
- ✓ Les supports seront soignés, ne jamais écrire manuellement mais imprimer le texte dans une police suffisamment grande pour faciliter la lecture. Coller la feuille sur un support cartonné. Couvrir d'un film transparent autocollant assure longévité au document. Veiller à bien choisir l'emplacement du cartel. Dans les édifices classés il peut être nécessaire d'avoir l'avis de l'architecte de bâtiments de France.

Panneau d'annonce extérieur

Nombre d'églises ont un petit panneau à l'extérieur près de l'entrée ; veiller à ce que soient indiquées les jours et heures d'ouverture de l'église. (Penser à en informer les offices de tourisme ou l'animateur patrimoine).

Les supports d'aide à la visite

Les cartels

Pour ne pas charger l'église on se limite aux œuvres majeures; celles-ci majeures doivent faire l'objet d'une information historique, certes, mais aussi explicative du sujet ; il faut au moins le nom de l'auteur lorsqu'il est connu, la date de création, le sujet ou le thème et une explication en relation avec le sens chrétien de l'œuvre.

Les dépliants

Il est toujours intéressant pour le visiteur d'avoir un document qui explique l'histoire du lieu, son architecture et les principales œuvres à découvrir. Le format A4 plié en trois convient très bien, car facile à mettre en poche. Les moyens informatiques permettent de la réaliser soi-même et de faire des tirages bien imprimés. Eviter les photocopies, lorsqu'il y a des photos, utiliser l'impression directe depuis un fichier informatique. Si on en a les moyens financiers (aide de sponsors ou de la mairie) il est envisageable de les faire imprimer en couleurs c'est très apprécié et cela rehausse la renommée du lieu

Fiche explicative à consulter.

Certaines explications ou descriptions peuvent nécessiter des documents plus élaborés. On peut créer des fiches au format A3 sur papier fort et les plastifier. Ces fiches sont mises à disposition du visiteur

Comment informer

Outre les documents écrits, les visites « guidées » : découvertes spirituelles de l'édifice sont un moyen largement pratiqué dans certaines églises, notamment en Bretagne avec la SPREV et d'autres sites avec CASA. Dès que vous vous sentez capables de proposer vous-même une visite découverte spirituelle de l'église faites-le. Exprimez-vous selon votre ressenti et partagez le avec les visiteurs. Rapidement une conversation s'engage et vous prendrez plaisir à cet échange. Notre rôle n'est pas d'être des guides conférenciers mais de faire découvrir la signification de l'édifice et des œuvres qu'il contient.

Autres outils de communication

L'évolution technique propose des audio-guides, voire la possibilité de découvrir via un téléphone portable une description ou un commentaire. Le concept consiste à enregistrer une « visite guidée ». Ce sont des moyens sophistiqués que les offices de tourisme proposent en certains lieux. Cela suppose que l'édifice connaisse une fréquentation élevée.

Les outils de l'ambiance

Fond musical

L'expérience montre que mettre un fond musical dans l'église porte au silence et au respect du lieu ; Les visiteurs apprécient car la musique fait aussi partie du sacré, elle est naturelle dans une église. Les remarques portées sur le livre d'or le prouvent. Il est indispensable d'avoir une musique en concordance avec la période liturgique ; diffuser des chants de Noël à Pâques est du plus mauvais effet ! La sonorisation doit être de qualité. Ne pas mettre un niveau trop élevé.

Ne pas oublier d'être en règle avec la SACEM (organisme de droits d'auteurs)

Fleurissement

- ✓ Les églises sont, bien souvent, fleuries ou agrémentées de plantes vertes mais mieux vaut ne pas avoir de fleurs que des vases avec une eau croupissante et des fleurs fanées
- ✓ Eviter les fleurs artificielles autant que possible. Certaines paroisses ont des laïcs qui ont été formés à cette tâche se rapprocher d'eux est souhaitable. Des formations sur le fleurissement sont dispensées dans le cadre du service de liturgie. (liturgie@arras.catholique.fr, 03.21.21.40.91)

Propreté

Une église propre, sans toile d'araignée, participe à l'accueil c'est aussi le signe d'un lieu vivant.

Les tableaux d'annonce et présentoirs doivent être mis à jour régulièrement afin de ne pas perdre les visiteurs dans un flot d'informations.

Observer la fréquentation

- ✓ Prévoir combien d'exemplaires du dépliant seront nécessaires pour l'année n'est pas évident. Il est toujours intéressant de se donner des repères. Définir le nombre de dépliants écoulés sur un trimestre ou une année permet de renouveler le stock correctement et permet de connaître le taux de fréquentation de l'édifice.
- ✓ Des comptages sont possibles les jours d'affluence par exemple observer le nombre de présents chaque demi-heure (un visiteur reste environ 30 mn dans une église).

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

Que faire en cas de situation délicate

Un visiteur peut perturber le calme (violence cas d'ivresse); ne pas essayer de le raisonner mais donner des ordres brefs et fermes : « on va sortir », « je vous accompagne dehors », « il n'est pas possible que vous restiez ici »; demander de l'aide si nécessaire.

Que faire en cas de vol ou de saccage

Prévenir le maire de la commune (propriétaire), votre curé et la Commission d'art sacré. Il sera nécessaire de faire une déclaration auprès de la gendarmerie ou du commissariat de Police.